

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 53 (1924)

Heft: 12

Rubrik: Pour l'école chrétienne en Alsace-Lorraine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 5 fr. ; par la poste : 20 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauterive-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N° du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent, et ceux qui sont destinés au N° du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. L. Brasey*, secrétaire scolaire, Ecole du Bourg, Varis, Fribourg,

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Pour l'école chrétienne en Alsace-Lorraine.* — *Retraite des institutrices.* — *Programme complémentaire pour les écoles primaires 1924-1925.* — *A propos de calcul.* — *En marge de nos cours complémentaires.* — *Bibliographie.* — *L'école ne doit pas déraciner l'enfant.* — *Chronique scolaire.* — *Société des institutrices.*

Pour l'école chrétienne en Alsace-Lorraine

Lorsque, étourdissement, M. Edouard Herriot proclama que les pays reconquis, l'Alsace et la Lorraine, seraient prochainement soumis aux lois laïques, ce fut un déchaînement populaire que les « gauches » n'attendaient pas. Leurs journaux adoptèrent d'abord la tactique du silence ; puis ils tentèrent de persuader à leurs lecteurs que ce tapage n'était « qu'un mouvement superficiel qui tomberait de lui-même », pure « manœuvre de curés en souci de leur traitement ». Mais les indignations se sont fait jour avec un tel ensemble, en des manifestations si compactes, avec un si visible souci d'agir et non pas simplement de parler, que le gouvernement hésite et tend à reculer. Qu'en adviendra-t-il ? L'avenir nous le dira. Mais il ne peut être qu'utile de voir comment (d'après les *Etudes* du 20 août 1924) les populations énergiques des bords fortunés du Rhin défendent leurs écoles chrétiennes et l'âme de leurs enfants.

D'abord toutes les confessions marchent de concert, protestants, israélites, aussi bien que catholiques. Tous les corps constitués donnent avec ensemble, depuis Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, jusqu'au dernier chapelain, depuis les plus humbles municipaux jusqu'aux sénateurs et aux députés.

Voici un extrait du manifeste des Eglises protestantes, signé du président du comité synodal de l'Eglise réformée (calviniste) et du président du directoire de la Confession d'Augsbourg (luthérien) :

La loi sur les écoles ne préoccupe pas moins (que celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat) nos seuls protestants, qui ont été habitués par des traditions quatre fois séculaires à l'école confessionnelle et qui tiennent au principe de l'enseignement officiel de la religion à l'école.

Sans méconnaître les droits de l'Etat moderne sur l'école, les Eglises protestantes se sentent obligées d'élever la voix pour garantir aux familles qui la demandent l'éducation religieuse. C'est pour ce motif qu'elles regardent comme absolument nécessaire la place réservée dans le plan d'études à l'instruction religieuse, quel que soit le régime scolaire que le gouvernement s'apprête à adopter.

Aussi vit-on un conseiller protestant, M. Weber, apparaître à la réunion de Reichshoffen pour dire aux catholiques son adhésion entière à leurs revendications. Et, à Rosheim, on vit le maire catholique, M. Meyer, présider une assemblée ayant à ses côtés un protestant et un israélite. Et le grand rabbin de Strasbourg, M. Schwartz, venu pourtant de l'intérieur, a déclaré :

Aucun chef religieux ne peut désirer l'introduction des lois laïques en Alsace. Tous les cultes auraient à en souffrir. Pour nous, je vois des difficultés innombrables qui me préoccupent avec raison, et qui ne pourraient être conjurées que par des sacrifices très pénibles.

Tous les districts, toutes les paroisses ont eu leur réunion. Et ce fut le 20 juillet, à Strasbourg, la formidable revue des troupes, venues de tous les coins du pays, avec des bannières, des fanions, des pancartes, où l'on lisait des inscriptions du genre de celle-ci : « Vive la religion ! A bas le sectarisme ! Nous refusons l'école sans Dieu ; nous voulons Dieu ! » Et l'organisation de la résistance a commencé : « Vous nous demandez notre âme : nous ne vous la donnerons pas. »

Immédiatement, l'on se mit en devoir de préciser des revendications immédiates. Voici ce que réclament les manifestants de Colmar :

Ils réclament le rappel de tous les maîtres et de toutes les maîtresses, la suppression de tous les manuels qui sont opposés à l'école confessionnelle telle qu'elle est définie par nos lois régionales. Qu'il s'agisse des écoles normales, de la direction supérieure de l'Instruction publique en Alsace ou des écoles primaires, ils veulent le retrait de toutes les mesures qui ont été introduites subrepticement dans nos institutions.

Et ceux de Strasbourg-Rupprechtsau :

Nous voulons qu'on relève aujourd'hui tout ce qui a été ébréché et démoli déjà par les autorités dans l'édifice de nos libertés religieuses. Nous voulons que les maîtres et les maîtresses non croyants disparaissent de nos écoles normales et de nos écoles primaires. Ils n'y sont pas à leur place, étant donné que notre école est strictement confessionnelle.

Ils font des comparaisons, douloureuses pour les patriotes français, entre le sectarisme français et la liberté dont on jouit en Hollande, en Suède, dans l'Allemagne nouvelle.

Pour les écoles, l'Allemagne réalise une réforme d'une très grande portée. Alors que notre loi sectaire cherchait en 1914 à débouter les pères de famille de toutes poursuites devant les tribunaux contre les instituteurs qui insultent le dogme ou la morale catholiques, l'Allemagne institue officiellement pour les écoles primaires des conseils de contrôle et de direction composés de parents, pères et mères. Au-dessus des directeurs et des inspecteurs des établissements scolaires, fonctionne une inspection supérieure qui a tous les droits en matière d'éducation. C'est la volonté des parents qui doit prévaloir à l'école, dit la nouvelle charte. Le personnel enseignant n'a qu'à se plier à leurs décisions. Les maîtres sont institués et payés pour être les aides des parents.

Ils rappellent qu'au temps de la domination allemande, le gouvernement de Berlin a laissé à l'Alsace ces libertés que celui de Paris veut lui ravir, qu'il ordonnait quatre heures de religion par semaine à l'école et que les maîtres étaient religieux.

Et, point douloureux, ils rappellent à la France qu'elle se dépeuple, tandis que la famille alsacienne est nombreuse et saine. Ils accusent avec véhémence l'école athée d'être responsable, entre autres causes, de la dénatalité.

Notre région, s'écrient les ouvriers de la vallée de la Fensch, est celle de toute la France où la natalité est la plus forte et la plus féconde ; et cela, elle le doit principalement à l'éducation religieuse et morale reçue à l'église et dans l'école confessionnelle. Nous ne voulons point d'une législation irréligieuse et amoralique qui, en France, a ruiné les consciences, désorganisé les familles et dépeuplé les berceaux. Nous demandons de garder intactes les libertés, les coutumes, les croyances auxquelles nous devons d'être restés catholiques et français.

Notre race, proteste le conseil municipal de Haguenau, qui, par sa forte natalité et son esprit de travail, se trouve à la tête de la France, serait irrémédiablement livrée à la stérilité et à la dépopulation par l'école laïque.

Ils rappellent que la France a 30 % d'illettrés, que les officiers sont honteux de l'orthographe de leurs recrues, et ils continuent :

Il n'est pas admissible que nous nous laissions malmener par une majorité d'électeurs qui ne savent ni lire, ni écrire, qui donnent leur vote au hasard. Nos enfants qui vont à l'école depuis 1918 savent mieux leur orthographe française que l'immense majorité des troupiers qui viennent de l'intérieur.

Et quel réquisitoire contre les autorités scolaires de France, qui ont déchristianisé l'enseignement à l'intérieur et dont les tentatives ont déjà produit quelque effet en Alsace. Ecoutez-le, tel qu'il sort de la bouche d'un membre de l'enseignement :

La liberté de la pratique religieuse n'est assurée ni dans les écoles normales, ni dans les écoles primaires supérieures. En 1921, les syndicats extrémistes ont recommandé à leurs membres de s'affilier à la ligue d'action anticatholique, fondée par les anarchistes. Il faut, disaient les chefs, que cette ligue devienne rapidement une coalition monstre de libres-penseurs, francs-maçons, socialistes et libertaires de l'enseignement. Ils invitaient leurs adhérents à organiser des associations d'anciens et d'anciennes élèves dans le but de les occuper, le dimanche, afin de les empêcher d'aller à l'église. Cette propagande a-t-elle jamais été combattue sérieusement par l'autorité universitaire française ?

Cette même autorité, que fait-elle pour sauvegarder la famille ? Les groupes organisés d'institutrices bolchéviques travaillent à propager dans la masse des femmes les idées qui « libèrent la femme des servitudes sociales et familiales ». Les institutrices sont bien placées pour faire ce bon travail dans les villes et les campagnes. Elles réclament toutes les libertés, celle de l'avortement et celle de la libre maternité. En juin dernier, la secrétaire de ce groupement s'adressait officiellement à M. Herriot pour procurer la bienveillance gouvernementale aux adeptes de la libre maternité qui existent dans l'enseignement public. Voilà ce que les lois rendent possible. Voilà ce qu'elles sont impuissantes à empêcher !

Il y a pire. La démolition de la religion, de la patrie, de la famille, de la morale et de toute société n'est pas uniquement le fait d'une poignée d'égarés de l'enseignement public. S'il en était ainsi, il y aurait moyen de remédier à la situation. Le pire, c'est que l'impulsion vient des chefs, des grands chefs.

Certes, ils sont parfois débordés et avec tant de brutalité que leur bon goût et leur bonne éducation en sont gênés. Mais les livres qu'ils écrivent, les discours qu'ils tiennent, les postes qu'ils accordent, les récompenses qu'ils donnent, les injustices qu'ils font ou qu'ils couvrent, amorcent, encouragent et ratifient les idées subversives et les procédés brutaux. Le livre de M. Buisson sur « la *Foi laïque* » contient des passages empreints de religiosité, mais il a donné aux instituteurs et aux institutrices la fanatique religion de l'irrégion. Le livre de M. Lapie, *la Femme et la Famille*, est pour la France enseignante l'évangile de dépopulation. Une certaine sociologie, enseignée à la façon de MM. Gleyze et Hesse avec l'approbation de MM. Fauconnet, Bouglé et Lapie, est destructrice de toute notion morale. C'est la tête de l'école laïque, de cette école laïque, qu'on prétend nous imposer, qui est viciée ; ses grands chefs veulent que soit imposé et inculqué aux futurs maîtres, puis aux jeunes générations, tout ce qui est le plus capable d'annihiler les efforts faits par d'autres bons Français pour arrêter le fléau de la dépopulation et de l'immoralité.

Voilà pourquoi les grands chefs sont impuissants contre les subordonnés qui vont jusqu'au bout de leurs propres thèses sans ménagements élégants, sans atténuations doucereuses, ni lenteurs diplomatiques. Voilà pourquoi, quand un scandale trop criant les oblige à frapper, ils sèment la révolte et la haine sans diminuer le mal. Voilà l'école sans Dieu dont on voudrait nous faire cadeau !

Ils sont, nous dit-on, 1,600; ces instituteurs indésirables, venus de l'intérieur de la France, que l'on voudrait renvoyer chez eux.

Mais on ne doit pas tirer de ces énergiques protestations la conclusion que l'Alsace regrette son annexion au pays qu'elle se plaît à dénommer tendrement la mère-patrie.

Partout, l'on affirme une fidélité inaltérable à la France ; on refuse seulement d'admettre qu'il faille accepter les lois laïques pour être bons Français. « Est-ce que nous n'aimons pas nos vignes quand nous cherchons à lutter contre le mildew et le péronospore ? Au fond, nous ne cherchons qu'à débarrasser la France de la vermine qui lui ronge les racines. Pouvons-nous mieux lui témoigner notre dévouement ? » Les Alsaciens ont « tenu » contre l'administration allemande, si formidable et bien armée qu'elle ait été ; elle « tiendra » contre l'administration française, qu'ils connaissent infiniment moins savante et organisée. Il semble bien que M. Herriot se contentera de discours et d'affirmations verbales. S'il tente de passer aux faits, « il n'est pas au bout de ses peines ».

Retraite des institutrices

Le samedi, 13 septembre, les abords de la Villa Miséricorde présentaient une animation inaccoutumée. De tous côtés arrivaient des voyageuses empressées, manteau sur le bras et valise à la main. On s'arrêtait un instant pour saluer une amie, pour reconnaître une silhouette qui montait la rue de l'Hôpital ou pour renseigner une jeune collègue, qui avait l'air de scruter le long mur, où se cache la porte discrète, bien connue des habituées du Cénacle.

Dans la cour, dans les petits parloirs, au jardin, c'étaient des exclamations joyeuses, des souhaits de bienvenue, des questions serrées et multiples sur les santés, les vacances, les longs mois de séparation et de travail. On avait à peine le temps d'écouter et de placer les réponses. Mais toujours revenait cette phrase qui révélait la pensée générale et dominante : « Quel bonheur de faire cette retraite sous la direction de Monseigneur ! »

Dans l'ostensoir d'or de la chapelle, Jésus nous attendait et Il dut bénir avec amour les 85 institutrices qui emplirent bientôt les bancs et même les allées du pieux sanctuaire. Puis Monseigneur monta en chaire. Tout de suite sa parole conquiert tous les cœurs, y imprimant cette note de confiance qui devait dominer toute la retraite. Ce que furent ces jours bénis, chacun le devine, mais seules le savent celles qui eurent l'ineestimable faveur de les vivre... Puisqu'il ne faut pas même entr'ouvrir le vase qui doit conserver de si précieux parfums, nous ne dirons rien des instructions parfaitement adaptées à notre vocation d'institutrices et surtout d'éducatrices chrétiennes.

Mais comment ne pas relever les éloquents leçons que furent pour nous ce dévouement de la première à la dernière heure, cette